

DCG 9

COMPTABILITÉ

DCG 9

COMPTABILITÉ

FICHES DE RÉVISION

Charlotte Disle

Agrégée d'économie et gestion

Docteur en sciences de gestion

Maître de conférences à l'IAE de Grenoble

Maquette de couverture : Hokus Pokus

Maquette intérieure : Yves Tremblay

<p>Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.</p> <p>Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements</p>	<p>d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.</p> <p>Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

www.dunod.com

ISBN 978-2-10-080022-3

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Sommaire

Avant-propos	7
FICHE ❶ Le rôle de la comptabilité	9
FICHE ❷ La réglementation et la normalisation de la comptabilité	13
FICHE ❸ La méthode comptable : écritures et documents comptables	17
FICHE ❹ La classification comptable : actif, passif, charge, produit	21
FICHE ❺ La TVA : généralités	25
FICHE ❻ La TVA : comptabilisation	29
FICHE ❼ Les opérations d'achat et de vente	33
FICHE ❽ Les réductions commerciales sur les achats et ventes	37
FICHE ❾ Les réductions financières sur les achats et ventes	41
FICHE ❿ Les frais accessoires liés aux achats et aux ventes	45
FICHE ⓫ Les autres charges et produits	49
FICHE ⓬ Les immobilisations incorporelles et corporelles	53
FICHE ⓭ Les titres financiers	57
FICHE ⓮ Les règlements	61
FICHE ⓯ Les arrhes, avances et acomptes	65
FICHE ⓰ La paie	69
FICHE ⓱ Les opérations de financement	73
FICHE ⓲ Le financement par subvention	77
FICHE ⓳ Les emballages	81
FICHE ⓴ L'évaluation des stocks à l'inventaire	85
FICHE ⓵ L'amortissement	89
FICHE ⓶ La dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	93
FICHE ⓷ La dépréciation des autres éléments d'actif	97
FICHE ⓸ Les provisions	101
FICHE ⓹ Le traitement des opérations en devises	105
FICHE ⓺ Les sorties des immobilisations et VMP du patrimoine	109
FICHE ⓻ Les autres opérations de régularisation	113

FICHE 28	La clôture et la réouverture de l'exercice comptable.....	117
FICHE 29	L'affectation du résultat	121
FICHE 30	Les documents de synthèse	123
FICHE 31	Les systèmes et traitements comptables	127
FICHE 32	Les contrôles comptables.....	131
FICHE 33	La comptabilité et l'environnement numérique	135

Avant-propos

Bienvenue dans l'univers des fiches de révision Expert Sup !

Retrouvez l'essentiel du programme en **cinq mots-clés**.

1 MOBILES

Les fiches sont détachables ! Elles permettent donc de réviser en toutes circonstances pour des usages variés : glissées dans le manuel, en complément du cours, à emporter partout pour optimiser votre temps (dans les transports, entre deux cours...), etc.

#Détachable #Pratique #Utile #Nomade

2 SIMPLES

La structure des fiches est basique et claire. Chaque fiche comporte des titres et rubriques aisément repérables, des mots-clés, des notions essentielles surlignées.

#Clair #Concis #Efficace #PrêtÀRéviser

3 VISUELLES

Les fiches détachables Dunod reprennent l'essentiel du cours comme vous auriez pu le faire. Les informations les plus importantes ont été sélectionnées et mises en avant dans les rubriques ou surlignées dans le texte.

Des schémas, tableaux et autres synthèses facilitent la mémorisation du cours.

#Synthétique #Visuel #Structuré

4 ERGONOMIQUES

La navigation d'une fiche à l'autre est aisée : les nombreux renvois vous guident et vous permettent de progresser à votre rythme tout en liant les notions du programme. La lecture n'est donc pas nécessairement linéaire.

#Souple #Complémentaire

5 FIDÈLES AU PROGRAMME

100 % conformes au nouveau programme applicable dès la rentrée 2019 (session d'examens 2020), les fiches couvrent toutes les notions incontournables. À la fin de chaque fiche, la rubrique « Le + de l'expert » vous offre de précieux conseils pour faire la différence lors de l'épreuve.

#Fiable #RéussiteAssurée

1 Le rôle de la comptabilité

Mots-clés

Aide à la décision • Comptabilité • Contrôle • Droit comptable • Preuve • Prise de décision

1 Le système d'information comptable et les comptabilités

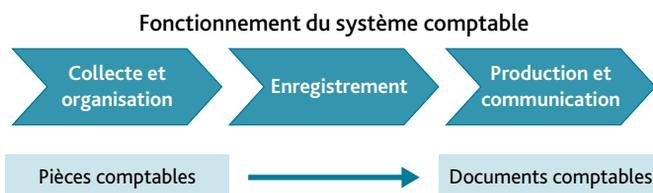
A. Le système d'information comptable

Définition

La **comptabilité** est un système d'information permettant de refléter les opérations de l'entreprise et sa situation.

De manière opérationnelle, la comptabilité consiste en :

- la collecte et l'organisation de l'information financière ;
- l'enregistrement de l'information financière ;
- la production et la communication de documents comptables.



B. Le rôle de la comptabilité

La comptabilité a pour objectif de fournir une information utile aux acteurs et partenaires de l'entreprise.

Rôle de la comptabilité

Moyen de preuve	Preuve entre les commerçants
Instrument de contrôle	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la santé et de la performance de l'entreprise • Contrôle de l'assiette d'impôt • Contrôle des charges sociales, etc.
Aide à la prise de décision	Prise de décision par les partenaires et acteurs de l'entreprise
Matière première pour la production d'indicateurs et d'outils de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Définition de statistiques nationales • Définition d'un plan d'investissement

► Exemple

Si l'entreprise sollicite un financement auprès d'une banque, cette dernière pourra examiner les documents comptables de l'entreprise pour motiver sa prise de décision relative à l'octroi d'un crédit. ◀

C. Les comptabilités

Il existe plusieurs comptabilités, dont la comptabilité financière ou générale.

Types de comptabilités

	Comptabilité financière	Comptabilité de gestion	Comptabilité budgétaire	Gestion financière
Objectif	Fournir de l'information sur la situation de l'entreprise	Aider aux prises de décisions	Établir un comparatif prévisionnel/réalisé	Aider aux prises de décisions
Destinataires	Externes	Internes	Internes	Internes et externes
Force	Obligatoire	Facultative	Facultative	Facultative
Réglementation	Forte	Pas de réglementation	Pas de réglementation	Pas de réglementation
Unité de mesure	Monétaire	Monétaire et/ou physique	Monétaire et/ou physique	Monétaire
Portée	Historique	Historique et prévisionnelle	Historique et prévisionnelle	Historique et prévisionnelle

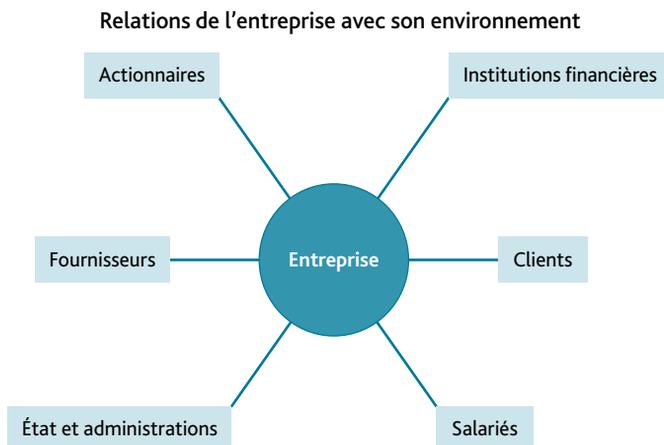
2 La comptabilité et les autres sciences de gestion

Définition

La **comptabilité** est une discipline aux confluent de l'économie et du droit.

A. La comptabilité et l'économie

La comptabilité est le reflet des relations économiques de l'entreprise avec ses partenaires.



► Exemple

La comptabilité est une source d'information sur différents marchés, notamment :

- le marché des biens (informations comptables sur les achats et ventes) ;
- le marché financier (informations sur une introduction en Bourse ou une augmentation de capital) ;
- le marché du travail (informations sur les salaires versés). ◀

B. La comptabilité et le droit

La réglementation comptable est relativement récente.

Événements-clés du droit comptable

1673	Ordonnance de Colbert rendant obligatoire la tenue de comptes
15 septembre 1807	Promulgation du Code de commerce
24 juillet 1867	Loi obligeant certaines sociétés cotées en Bourse à diffuser des informations comptable
19 septembre 1945	Création de l'Ordre des experts-comptables (OEC)
18 septembre 1947	Arrêté créant le premier plan comptable
12 août 1969	Création de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC)
30 avril 1983	Loi comptable à l'origine d'un véritable droit comptable
29 avril 1999	Nouvelle version du plan comptable, codifié sous forme d'articles
22 janvier 2009	Création de l'Autorité des normes comptables (ANC)
5 juin 2014	Règlement relatif au nouveau plan comptable

La comptabilité est réglementée. Il existe un **droit comptable** autonome prenant ses sources dans :

- le Code du commerce ;
- les règlements du Comité de réglementation comptable, établis depuis 2009 par l'ANC ;
- le Plan comptable général – PCG (↪ [fiche 2](#)) ;
- la jurisprudence et la doctrine ;
- les directives et règlements européens ;
- le droit comptable international (normes IAS/IFRS) ;

Le droit comptable nourrit et se nourrit d'autres droits.